

Trail aux Pieds du Roye - Règlement

Règlement du Trail « Aux Pieds du Roye » - 19 avril 2026

Article 1 : Organisateur

Le Trail *“Aux Pieds du Roye”* est organisé par **Les Pieds Nicleys Roye 80** (association loi 1901). Contact : pieds.nicleys@outlook.fr

Tél : 0618424809

Article 2 : Date, horaires et parcours

L'événement se déroulera le dimanche 19 avril 2026 à Villers lès Roye (80700).

Différentes courses sont proposées :

- **Trail Découverte - 10 km** : départ à **10h00**, parcours nature accessible.
- **Trail Nature - 17 km** : départ à **9h30**, parcours technique avec dénivelé, ravitaillement à mi-course.
- **Marche - 10km** : départ à **10h10**.
- Retrait des dossards : Salle des fêtes de Villers lès Roye, à partir de 8H. Le dossard doit être porté visible sur le devant pendant toute la course.

Ravitaillement à l'arrivée pour tous les coureurs et marcheurs.

Article 3 : Conditions de participation

Âge minimum

- 10 km : 16 ans révolus (catégorie Cadets 2008)
- 17 km : 18 ans révolus (catégorie Juniors 2010)

Mineurs : **autorisation parentale obligatoire**.

Conformément à l'article L231-2-1 du Code du sport, chaque participant doit fournir une **licence FFA** ou fédération agréée en cours de validité, **ou un PPS** (Plan de Prévention Santé)

Article 4 : Inscriptions

- En ligne uniquement via [URL d'inscription].
- Tarifs :

Trail aux Pieds du Roye - Règlement

- Running 10 km : 10 €
 - Running 17 km : 15 €
 - Rando 10km : 7€
- Aucun transfert de dossard autorisé sans accord de l'organisation.
 - Aucun remboursement sauf cas de force majeure ou assurance annulation souscrite.

Article 5 : Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Chaque participant doit être personnellement assuré pour les risques liés à sa pratique.

Article 6 : Sécurité

Dispositif médical prévu : secouristes, Croix blanche.

Article 7 : Chronométrage

Chronométrage électronique par puce intégrée au dossard.

Article 8 : Classements et récompenses

Classements par catégories.

Article 9 : Charte du coureur

Chaque participant s'engage à respecter les règles suivantes :

1. Respect de l'environnement :

- Ne jeter aucun déchet hors des zones prévues, sous peine d'exclusion de l'épreuve.
- Préserver la faune et la flore, ne pas sortir du balisage.

2. Esprit sportif et convivialité :

- Respecter les autres coureurs, bénévoles et organisateurs.
- Aider un concurrent en difficulté.

3. Sécurité personnelle :

- Signaler immédiatement tout accident ou problème au poste de secours.

4. Autonomie et responsabilité :

- Connaître son niveau et ne pas dépasser ses capacités.
- S'hydrater et s'alimenter correctement.

Trail aux Pieds du Roye - Règlement

5. Respect du règlement :

- Suivre le parcours balisé.
- Accepter les décisions des organisateurs et des secouristes.

Article 10 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'utilisation de son image pour la promotion de l'événement.

Article 11 : Annulation

En cas de force majeure ou décision administrative, l'organisateur pourra annuler ou modifier l'épreuve. Les modalités de remboursement seront communiquées.